



INVESTMENT DEALERS
ASSOCIATION OF CANADA

bulletin



ASSOCIATION CANADIENNE DES
COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

Personnes-ressources :

Laurie-Ann Gingras
Chef du Service de l'inscription
(514) 392-3426

Prière de transmettre aux intéressés dans votre société

BULLETIN N° 3394

Le 10 février 2005

Larry Boyce
Vice-président, Conformité des ventes et inscription
(416) 943-6903

Statuts et Règlements

Modifications du Statut 40 : Autorisations de personnes physiques, avis à donner et frais dans le cadre de la Base de données nationale d'inscription

Le conseil d'administration de l'Association a approuvé les modifications ci-jointes du Statut 40, lesquelles entrent en vigueur immédiatement.

Les modifications font suite à la décision de l'Autorité des marchés financiers (AMF) de se joindre au système de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) pour l'octroi des autorisations de personnes physiques au Québec. Elles étendent aux membres, aux personnes physiques candidates et aux personnes autorisées du Québec l'obligation de déposer des demandes d'autorisation de personnes physiques par l'Association et d'autres avis au moyen de la BDNI. Elles prévoient également la transition du dépôt en format papier au dépôt par voie électronique à l'égard des personnes autorisées du Québec.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'Association a aussi commencé à accorder l'inscription au nom de l'AMF en vertu d'une ordonnance de délégation.

Kenneth A. Nason
Secrétaire de l'Association